



Le réseau qui prend  
soin de ses membres ...

**La Ruche**  
des Entrepreneurs



**Solidarité et Entraide  
entre Entrepreneurs**

# ***DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION***

## ***DEVOIRS, ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES ENVERS LEURS INTERLOCUTEURS***

**DER VALIDÉ EN AGE, CONJOINTEMENT AUX NOUVEAUX STATUTS,  
LE 3 AVRIL 2018 À L'UNANIMITÉ DE TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.**

Association régie par les articles 21 à 79-IV du Code civil local maintenus en vigueur dans les départements 57-67-68 et par ses Statuts, disponibles en ligne dans les mentions légales de son site. Inscrite au registre des Associations du Tribunal de Sélestat Volume 43 / Folio n °39. Non assujettie à la TVA.

**L'adhésion et la participation à la vie de l'Association implique l'acceptation sans réserve :**

- 1. Des Réglementations générales et spécifiques ainsi que du Code de déontologie,** applicables aux professions et aux activités propres à chacun des Membres.
- 2. Des Statuts de l'Association et de son Règlement Intérieur qui les complète,** ayant pour objet de soutenir et de favoriser les activités de ses Membres ; et en particulier les cinq articles : 6.1, 7, 8, 9, 13 et 14 qui le concerne spécifiquement.
- 3. De sa Charte, qui est un Contrat d'engagements,** dont les termes sont le minimum exigible pour chaque Membre, et ses partenaires, quelle que soit son activité.
- 4. De la vulgarisation de ses coordonnées et de son activité au delà des Membres,** par l'Association et pour sa propre promotion ; dans la sécurité stricte de la RGPD.

**ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ, D'ENTREPRENEURS ET DE FUTURS ENTREPRENEURS, POUR FAVORISER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS ENTRE SES MEMBRES, ROMPRE LEUR ISOLEMENT, PROMOUVOIR LEURS EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES VIS-À-VIS DES AUTRES MEMBRES, DES ACTEURS ÉCONOMIQUES, INSTITUTIONNELS ET AUTRES.**

# RAPPEL DE L'OBJET ET DES BUTS DE L'ASSOCIATION ...

... Statuts et annexes disponibles sur la page de notre site : [www.decouverte.biz/lrde](http://www.decouverte.biz/lrde)

La Ruche des Entrepreneurs, ce sont **des Entrepreneurs** et des futurs Entrepreneurs **qui ont décidé de se regrouper** pour partager leurs savoirs, savoir-faire et leurs réseaux et qui ont des valeurs humaines et éthiques similaires.

**Pourquoi ?** Parce que **l'isolement** est une des raisons principales de **l'échec** des chefs d'entreprises, et que l'on est plus **efficace** quand on travaille **en partenariat** avec d'autres professionnels que seul.

**Leur dessin ?** Se rassembler, **s'entraider**, favoriser l'interprofessionnalité entre Membres, ...

La Ruche des Entrepreneurs a aussi pour **vocation à devenir un réseau structurant**, fédérant, créant des ponts entre les multiples réseaux déjà existants. Elle souhaite mettre en œuvre des **moyens pour aider ses Membres** à acquérir de la confiance, de la motivation mais surtout à développer leurs activités professionnelles.

Son autre but est de **faire connaître les activités de ses Membres** et de **favoriser leurs recommandations**. La Ruche des Entrepreneurs se veut être un outil de développement pour chacun de ses Membres, dans un cadre appelant au respect, à l'honnêteté et à l'intégrité.

Enfin, en aidant au développement des entreprises de ses Membres, La Ruche des Entrepreneurs veut **apporter sa contribution au dynamisme économique** et à la vitalité de son territoire.

## OBJET SOCIAL ET BUTS

L'Association poursuit un **but non lucratif, d'entraide et de solidarité**, ayant pour objet de :

- **Soutenir et de favoriser les activités des Entrepreneurs**, ou futurs Entrepreneurs, quel que soit leur forme juridique et/ou leur taille
- **Développer la confiance envers notre Association et ses Membres.**

Elle mène des actions visant à :

- **Développer les activités** et pérenniser les savoirs et savoir-faire de ses Membres.
- **Favoriser les échanges** d'informations et de compétences entre ses Membres pour générer des synergies constructives et fidéliser les Membres à l'Association.
- **Renforcer la confiance des prospects et des clients finaux** dans les prestations que leur livrent les Membres, comme gage de qualité de service, et valoriser ainsi tous les Membres.
- **Faciliter le travail** en partenariat et organiser les indications d'opportunités pour développer les activités des Membres et agir comme levier sur leurs chiffres d'affaires mais aussi participer à l'économie locale.
- **Rompre l'isolement** des Entrepreneurs et encourager la collaboration et l'entraide
- **Promouvoir les compétences** et l'expérience de ses Membres vis à vis des acteurs économiques, institutionnels et autres personnes morales ou physiques.
- **Partager des valeurs** essentielles et une éthique commune
- Avoir une **mission de représentation**, d'information, de promotion et de développement du commerce, de l'artisanat et de la prestation de services, notamment en siégeant à l'intérieur de tous organismes où les intérêts des commerçants, des artisans et des prestataires de services pourraient être concernés.
- Et, plus généralement, toutes **activités et partenariats** pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à **favoriser le développement des actions de l'Association**, et de ses partenaires, les activités et le bien-être de ses Membres, favoriser des actes en faveur de l'environnement ou financer l'Association.
- Dans tous les cas, l'Association ne poursuit **aucun but politique, partial ou religieux., ...**

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR, Le bon sens avant tout, ...

... accepté par tous les Membres actifs par leur simple adhésion.

**Si elle n'est pas utile à ses Membres, une association n'a aucune raison d'être ! De même, faire partie d'une association n'apporte rien si, pour les Membres, cela se limite à simplement payer sa cotisation et/ou à participer à des Assemblées.**

Être un Membre actif, ne signifie pas non plus de se limiter à bénéficier de son Objet et d'entretenir des relations humaines, amicales et/ou associatives avec les autres Membres, mais bien de s'y impliquer activement chacun bien entendu à son niveau et dans les limites de ses possibilités.

***Ce règlement intérieur apporte un complément d'information afin d'explicitier certains points importants des Statuts de l'Association, de son esprit et de sa raison d'être fondamentale.***

## PRÉAMBULE

Une citation d'Arthur Rimbaud de 1887, toujours d'actualité depuis plus de 130 ans :

**« C'est perdre son argent, que de perdre son temps ».**

La Ruche des Entrepreneurs a pour ambition principale de **permettre à ses Membres de mieux rentabiliser le temps** investi dans les réunions, rencontres, repas et autres Speed meeting, de favoriser les prescriptions pour **générer plus de chiffre d'affaire** et de **soulager leur isolement**.

Être Membre **actif** dans La Ruche des Entrepreneurs c'est **participer, selon ses moyens et sa disponibilité**, à l'Objet de l'Association cité précédemment et aux moyens mis en œuvre par le Comité de direction **pour favoriser et promouvoir les activités et la cohésion** de ses Membres.

Être **actif** c'est **participer** à au moins une des deux **rencontres** annuelles de **cohésion** de juin et décembre. Être actif c'est **participer** à un maxima d'**activités** organisées par le Comité de direction ; c'est **proposer** des **idées**, ou projets, **aider selon ses disponibilités** à l'organisation de ces manifestations. Être actif c'est enfin de s'obliger à **respecter** les valeurs de la **Charte**.

Être **actif** dans La Ruche des Entrepreneurs, c'est également avoir l'**opportunité** de participer à la promotion des activités des autres Membres, qui en contrepartie indemnisent le Membre de ses actions de **prescription** et de ses **recommandations**, et **bénéficier** en retour des mêmes **avantages**.

## AVANTAGES PROFESSIONNELS PROCURÉS PAR L'ASSOCIATION À SES MEMBRES ACTIFS

**1/ FAVORISER L'INTERPROFESSIONNALITÉ**, entre les Membres pour générer des synergies afin de développer leurs activités respectives.

L'interprofessionnalité est une opportunité à la disposition des Membres, qui le souhaitent, de travailler entre eux afin d'optimiser les réponses à apporter aux besoins d'un client, et en particulier :

- Permettre au cas par cas, de travailler dans l'intérêt commun de chacun, entre Membres issus de professions différentes.
- Mettre en synergie des compétences ainsi que l'échange et le partage d'expériences.
- Travailler dans un objectif commun : satisfaire aux besoins d'un client. Mais ça va au-delà d'une simple satisfaction, il s'agit d'optimiser les préconisations apportées aux besoins d'un client.

L'accord des Membres quant au fonctionnement de leur collaboration, et le type de partenariat, doit être précis pour que chacun respecte ses limites d'intervention (Convention disponible sur demande).

**2/ FORMALISER LA PRESCRIPTION UTILE**, comme un avantage formel, mais aussi comme une complémentarité de l'interprofessionnalité. La prescription étant profitable à tous, elle est nommée "**Indication d'opportunité**" pour chacune des parties car elle leur est doublement utile à tous :

### **Doublement Utile pour le client, qui est le bénéficiaire final**

- **1/** Qui bénéficiera de conseils, de services ou produits efficaces de professionnels reconnus pour leurs savoir-être & savoir-faire, gages de qualité. **2/** Qui aura la possibilité d'exprimer son avis sur la prestation fournie, gage de transparence.

### **Doublement Utile pour le Membre actif**

- **1/** Qui bénéficiera d'un premier entretien facilité par la recommandation, avantage qui est un plus dans l'instauration d'une relation de confiance. **2/** Qui n'aura pas eu à effectuer de démarches commerciales, longues et incertaines.

### **Doublement Utile pour le prescripteur**

- **1/** Par ses recommandations, le prescripteur apportera à son réseau relationnel, et à ses clients, des solutions de conseils et/ou de services fiables et d'une grande qualité. Solutions, pouvant aussi être des atouts pour valoriser ses propres activités. **2/** De plus, le prescripteur bénéficiera, outre de la gratitude de ses contacts, d'honoraires correspondant à 10% des gains consécutifs à ses recommandations. Ces honoraires correspondent à l'indemnisation du temps passé à formuler et à argumenter ses recommandations.

# **CHARTRE DE L'ASSOCIATION, acceptée par tous les Membres actifs, ...**

**... c'est un véritable Contrat d'Engagements, plus qu'un code de déontologie.**

**L'Association procure des avantages à ses Membres qui, en contrepartie, s'engagent au respect de certaines règles. La Charte est une partie de ses règles, elle engage tous les Membres, et leurs collaborateurs, au respect de valeurs éthiques. Ce qu'ils acceptent par leur simple adhésion.**

Comme pour le Règlement intérieur, La Charte s'impose à tous les Membres actifs. Elle édicte les relations humaines et professionnelles des Membres entre eux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients, ou leur relationnel, en vue du respect d'une éthique commune à tous et à toutes les activités.

La Charte est articulée autour de cinq valeurs fondamentales, dans lesquelles se reconnaissent tous les Membres actifs de l'Association qui s'engagent à les respecter et à les appliquer mais aussi à les faire respecter et appliquer par leurs collaborateurs, partenaires et sous-traitants :

## **1/ Responsabilité**

Chaque Membre s'engage à :

- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients, de son relationnel et des Membres de l'Association.
- Favoriser, quand l'intérêt de ses clients ou de ses prospects l'impose, l'interprofessionnalité et orienter, dans ce cas, ses contacts vers d'autres professionnels, ressources ou réseaux professionnels ayant les mêmes valeurs, ou Charte ; si propice de La Ruche des Entrepreneurs.
- Disposer des moyens (équipements, personnel, organisation, ...) nécessaires, et mettre en place les procédures adéquates pour exercer convenablement et efficacement son activité.
- Mettre en place un fonctionnement interne de son activité et/ou organisation basé sur le respect humain de l'individu et conforme aux dispositions réglementaires ; tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel.

## **2/ Transparence**

- Chaque Membre s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts avec un autre Membre, relationnel ou client. Ils doivent tenter d'éviter les conflits d'intérêts auxquels le Membre pourrait être mêlé en dehors de lui.
- Les Membres acceptent également que la Ruche des Entrepreneurs mette en œuvre un dispositif de contrôle et d'avis clients totalement indépendant de tous les Membres et en particulier par une adhésion à un organisme ou site d'avis certifiés.

## **3/ Confidentialité**

- Chaque Membre garanti une confidentialité absolue des informations, de nature non publique, dont il aurait connaissance dans le cadre de ses activités et/ou de ses relations professionnelles.
- Chaque Membre est responsable, personnellement, des fichiers de personnes et informations confidentielles dont il serait détenteur. Il doit pouvoir justifier des mesures prises pour garantir leur totale cette sécurité, conformément aux réglementations nationales et européennes.

## **4/ Réactivité**

- Chaque Membre s'engage à apporter dans les 48h00 ouvrées, hors période de congé, une réponse à tous les écrits, messages et recommandations qu'il recevra des autres Membres.

## **5/ Proximité & Premier contact**

- Selon ses activités un Membre rencontrera ses clients, ou recommandations, soit en ses locaux, correctement aménagés, soit à leur domicile. Dans ce cas, il se déplacera chez eux pour un premier contact, gratuit, pour faire mutuellement connaissance. Si, après ce premier contact non contractuel, le client souhaite développer une relation professionnelle, alors seulement il pourra détailler, développer et proposer ses prestations en accordant à celui-ci un délai de réflexion.